



REGLEMENT COLOR DAY'LIRE AMIENS 2023

La COLOR DAY'LIRE est une épreuve pédestre de 5 km non chronométré à allure libre à effectuer en individuelle ou en équipe. Cette épreuve est ouverte à tous à partir de 7 ans. Pour le simple plaisir de courir, ou de marcher mais aussi de faire la fête et de partager un moment unique. Chaque kilomètre parcouru correspond à une zone appelée de «couleurs» (jaune, rouge, vert, bleu et noir), qu'il faut traverser pour en ressortir coloré !

ARTICLE 1: INSCRIPTION

L'inscription des participants, individuelle ou en groupe à partir de 7 ans

Les tarifs, l'ensemble des informations sur les prix et les modalités de paiement seront disponibles via le site internet colordaylire.fr

Chaque participant accepte le règlement.

ARTICLE 2: CONDITION D'INSCRIPTION

Chaque participant (e) doit obligatoirement s'inscrire via le site internet de la manifestation: <https://color-daylire.adeorun.com/>

Sur place au retrait des kits coureurs

Les pièces justificatives nécessaires, d'échange de responsabilité, autorisation parentale pour les mineurs âgés au moins de 7 ans et la pièce d'identité, Les étudiants la carte Etudiant et d'identité avec photo et pour les ados la pièces d'identité

Aucun envoi sous forme papier ne sera accepté.

ARTICLE 3 : RETRAIT DU KIT COUREUR

Les retraits des kits coureurs (1 bracelet d'identification, un tee shirt, une paire de lunettes de protection)

(A l'arrivée ravito, cadeaux et un sachet individuel de couleur pour le show color)

- **Le vendredi 23 en fin d'après midi (16h00 à 19h00)**
- **Le samedi 24 Mai à partir de 14H et au plus tard 1h00 avant le départ .**

Afin de retirer votre kit coureur vous devrez obligatoirement présenter :

- . Votre pièce d'identité (ou une copie) et justificatif d'inscription,**
- . La pièce d'identité (ou une copie) de chaque participant dont vous voudriez retirer la place.**
- . Carte Etudiant avec photo à présenter le jour de la cours**

Les échanges et reventes de bracelets sont interdits. L'inscription à la course le jour même n'est pas possible, même dans le cas du remplacement d'un participant défaillant.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT, SECURITE , BONNE CONDUITE ET TENUE VESTIMENTAIRE

L'arrivée sur site est conseillée environ minimum 2 heures avant le départ, afin de procéder aux formalités d'admission et de s'échauffer pour la course .Les participants seront appelés au départ dans la zone coureurs. Pour l'échauffement Selon le nombre de participant nous gardons la responsabilité de faire partir l'ensemble des coureurs par vague échelonnée de quelques minutes

En absence de vestiaires disponibles, les participants sont vivement invités à laisser leurs effets personnels dans leurs véhicules, aucun recours contre l'organisation n'étant recevable en cas de vol.

Il est conseillé aux participants de prendre le départ dans une tenue adéquate et de porter des chaussures adaptées à la course à pied et marche (chaussures fermées). Le port d'objets tels que sacs, téléphones, appareils photo, caméras, bijoux, piercings, montres, lunettes etc..) est absolument déconseillé. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de bris, perte et même de blessure causée par le port de tels biens.

Le participant s'engage à respecter avant, pendant, et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptible de lui être délivrées, par voies d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation.

Refus de prendre le départ pour tous participants présentant des signes manifestes d'imprégnation d'alcool et sous l'effet de substances susceptible d'altérer ses capacités.

Le participant suivra le parcours tel qu'il est matérialisé et balisé dans le sens indiqué et ralentira son allure si l'organisation le demandait au niveau des portes couleurs ou a son initiative en cas de ralentissement à certains passages, notamment devant les portes et les passages de croisements.

En cas de mauvaise conditions météorologiques (très fortes pluies, risques d'orages puissants..) et /ou pour toutes autres raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de décaler ou reporter une ou plusieurs vagues de départ ou de modifier,notamment d'écourter, à tout moment le parcours.

En cas d'abandon, le participant se signalera dès que possible à l'organisation.

L'organisation se réserve également la possibilité d'exclure un participant du parcours ne se soumettant pas au présent règlement

ARTICLE 5 : ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours destiné à porter assistance à toute personne en danger est implanté au village départ. Il appartient à un participant en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en se présentant à eux ou en demandant qu'il soit fait appel à eux. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies, des contrôleurs présents à chaque kilomètre, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours, la police municipale et nationale seront avertis de l'événement.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité

civile pour la durée de l'épreuve. (N'étant pas une compétition le certificat médical n'est pas obligatoire)

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement avec de l'eau sera prévu à la mi parcours et un autre poste à l'arrivée avec boisson et alimentation solide. Les postes de ravitaillement sont interdits aux concurrents qui ne portent pas de bracelet

ARTICLE 8 : BRACELET D'IDENTIFICATION

L'entrée à la zone coureur se fera par un accès unique et strictement filtré.

A chaque kilomètre sera organisé un filtrage des concurrent, les concurrents qui ne portent pas de bracelets seront refoulés et ne pourront pas continuer l'épreuve.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par les médias et l'organisation durant la journée du 24 JUIN 2023

ARTICLE 10 : PARKING

Différentes zones de parking seront balisées dans le parc-

ARTICLE 11 : CONSIGNE

Ne sont pas prévues

ARTICLE 12: PROGRAMME

- Retrait des packs chez un partenaire (date et lieu à définir, sera diffuser

sur notre page facebook

Programme du vendredi

- Retrait des packs 16H/19H

Programme du samedi

- 14h00 ouverture du village départ
- 14h00 /18h00 retrait des packs
- 18h00 DJ SHOW PARTY Echauffement musical DJ et COACH »
- 19h DEPART (un seul départ ou plusieurs si nécessaires)
- Fin entre 23H et 00h00 (Finisher de la color daylire)

ARTICLE 13: RECOMPENSE ET CLASSEMENT

Aucun classement

Challenge Cup défis :

- le plus beau déguisement
- la team la plus représentée
- l'entreprise la mieux représentée (identité forte...)
- la salle de remise en forme la plus représenté
- la BIG association culturelle
- la BIG association sportive
- le BDE etudiant ,la corporation la plus représenté

ARTICLE 14 : ANNULATION

L'organisateur pourra annuler ou mettre fin à l'événement sportif à tout moment en cas de force majeure (requête de l'autorité administrative, intempéries, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants,..). L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de manque de participants ou de difficultés techniques au plus tard le 21 juin 2023

Les inscriptions sont fermes et définitives, aucun remboursement ne sera effectué, notamment en cas de maladie, blessure grossesse, impératif familial ou professionnel ...

